



DISPOSITIONS FINANCIERES SAISON 2024 - 2025

Table des matières

1 DISPOSITIONS FINANCIERES DU RESSORT DE L'ASSEMBLEE GENERALE	2
1-1 COTISATIONS	2
1-2 DROITS D'ENGAGEMENTS CHAMPIONNATS	2
1-3 DROITS ENGAGEMENTS ET MATCH DE COUPES	2
2 DISPOSITIONS FINANCIERES DU RESSORT DU COMITE DIRECTEUR	3
2-1 FORMATION	3
2-2 FRAIS DE DOSSIERS	3
2-3 FRAIS DIVERS	Erreur ! Signet non défini.
2-4 TABLEAU DES AMENDES DISCIPLINAIRES JOUEURS, ENTRAINEURS, EDUCATEURS, ARBITRE, DIRIGEANTS	4
2-5 TABLE DES PENALITES	6
2-5-1 FORFAIT	6
2-5-2 FORFAIT GENERAL	6
2-5-3 PENALITES DEFAUTS ENGAGEMENTS - RETRAITS	6
2-2-4 PENALITES AUTRES	6
2-5-5 PENALITES DEFAUTS LICENCES – QUALIFICATIONS	6
2-5-6 PENALITES DEFAUTS MATCHS	7
2-5-7 PENALITES DEFAUTS FEUILLES DE MATCHS -FMI	8
2-5-8 PENALITES NON-RESPECT DES OBLIGATIONS AUX STATUTS ET AUTRES	8
2-5-9 PENALITES DEFAUTS TERRAINS -INFRASTRUCTURES	8
2-5-10 PENALITES DEFAUTS ABSENCES (MATCH, AUDITION, REUNION, CONVOCATION, A.G)	9
2-5-11 FRAIS ET PENALITES DIVERSES	9
3 INDEMNITES	10
3-1 INDEMNITES ARBITRES –ARBITRES ASSISTANTS-OBSERVATEURS-DELEGUES	10
3-2 INDEMNITES KILOMETRIQUES	10
3-3 INDEMNITES ACTIONS TECHNIQUES	10
3-4 INDEMNITES DEPLACEMENTS CLUBS	10
4 RECOMPENSES	11
4-1 CHALLENGE FAIR PLAY	11
4-2 CHALLENGE « LE CLUB OU IL FAIT BON ALLER JOUER »	11
4-3 TROPHEES DES CHAMPIONS	11
4.4 AUTRES RECOMPENSES	12
4.4.1 CHAMPIONS DE GROUPES	12
5 MODES DE FONCTIONNEMENT FLUX FINANCIERS DISTRICT-CLUBS	12
5-1 FACTURATION	12
5-1-1 APPEL DE FOND CPA « caisse de péréquation arbitrage »	12
5-1-2 APPEL DE FOND SUR FACTURATION DES COTISATIONS, DROITS, AMAENDES	12
5-2 OBLIGATIONS CLUBS REGLEMENT FINANCIER	12
5-3 CAISSE DE PEREQUATION ARBITRAGE	13



DISPOSITIONS FINANCIERES SAISON 2024 - 2025

1 DISPOSITIONS FINANCIERES DU RESSORT DE L'ASSEMBLEE GENERALE

1-1 COTISATIONS

A.1 Clubs N1 à D4 (cotisation annuelle)-----	150 €
A.2 Clubs de Jeunes -----	150 €
A.3 Clubs Futsal, Loisir et Autres-----	150 €
A.4 Caisse « Indemnisation déplacement des équipes -----	10 €
A.5 Droit Affiliation d'un Nouveau Club (Garantie de créances) -----	300 €
A.6 Part sur licences (base = nombre de licences au 30 Juin de la saison N-1)-----	7 € / Licence
A.7 Membres Individuels -----	15 €

Engagement du District : En cas de résultat positif au bilan, supérieur à 5000€, le District reversera le résultat aux clubs en fonction du nombre de licenciés.

1-2 DROITS D'ENGAGEMENTS CHAMPIONNATS

B.1 Championnats Seniors G D1 et D2 -----	460 €
B.2 Championnats Seniors G D3 et D4 -----	360 €
B.3 Championnats Seniors G D5 (clubs engagés en phase printemps) -----	150 €
B.4 Championnats Seniors F à 11 -----	120 €
B.5 Championnats Seniors F à 8-----	80 €
B.6 Championnats Jeunes U18G, U15 Mixité-----	120 €
B.7 Championnats Jeunes U18G, U15 Mixité (Phase Printemps ou Pratique à 8)-----	80 €
B.8 Championnats Jeunes G U13, U11 -----	70 €
B.9 Championnats Jeunes G U9, U7 (Maxi 110 € / Club/catégorie) -----	20 €
B.10 Championnats Jeunes Féminins U12F à U18F-----	40 €
B.11 Futsal Associé Séniors G-----	70€
B.12 Futsal Associé U18 G -----	40 €
B.13 Futsal Associé Séniors F -----	35 €
B.14 Futsal Associé U13G, U15G-----	35 €
B.15 Futsal Associé U13F, U15F-----	35 €
B.16 Futsal Associé U9, U11-----	25 €
B.17 Futsal Associé U7-----	15 €

1-3 DROITS ENGAGEMENTS ET MATCH DE COUPES

C.1 Coupe de l'Amitié (Seniors G) -----	30 €
C.2 Coupe du Département (Seniors G)-----	60 €
C.3 Coupe Sport2000-Crédit Mutuel (Seniors G) -----	60 €
C.4 Coupe Crédit Agricole-Département (Seniors F à 11)-----	40 €
C.5 Coupe Crédit Agricole-Département (Seniors F à 8, U18F, U15F) -----	30 €
C.6 Coupe Crédit Mutuel-Département (U18G, U15G) -----	30 €
C.7 Droits sur match Coupe Seniors G (1/8 Finale) -----	30 €
C.8 Droits sur match Coupe Seniors G (1/4 Finale) -----	40 €
C.9 Droits sur match Coupe Seniors G (1/2 Finale) -----	60 €
C.10 Droits sur match Coupes Jeunes et Féminines -----	Gratuit



DISPOSITIONS FINANCIERES SAISON 2024 - 2025

2 DISPOSITIONS FINANCIERES DU RESSORT DU COMITE DIRECTEUR

2-1 FORMATION

E.1 Formation Educateurs, Dirigeants, organisée par IR2F	Voir dispositions financières Ligue
E.2 Formation des dirigeants organisée par le District	Gratuit
E.3 Formation Initiale Arbitres	90€ / Arb
E.4 Examen Pratique Arbitre hors FIA (<i>reprise activité</i>)	40 € / Arb
E.5 Perfectionnement Arbitre (<i>Accompagnement Accès Ligue</i>)	50 € / Arb
E.6 Formation Continue des Arbitres (<i>2 stages obligatoires par saison</i>).	20 € /Arb/ Stage
E.7 Formation Arbitre Auxiliaire	30 € / Arb
E.8 Formation Examen Arbitre	30 € / Arb

2-2 FRAIS DE DOSSIERS

E.11 Ouverture dossier suite à Réserves, Réclamation ou Demande d'Evocation, Appel	20 €
E.12 Confirmation de réserves, Réclamation ou Demande d'Evocation	35 €
E.13 Non-Confirmation de Réserves	30 €
E.14 Frais de Dossier Appel en District	80 €

DISPOSITIONS FINANCIERES SAISON 2024 - 2025

2-4 TABLEAU DES AMENDES DISCIPLINAIRES JOUEURS, ENTRAINEURS, EDUCATEURS, ARBITRE, DIRIGEANTS

Article	Descriptions	Joueurs	Entraîneur/Educateur/ Dirigeant/Personnel Médical/ Public/Arbitre
	Rappel à l'ordre	16 €	16 €
1.1	1 ^{er} avertissement	14 €	
1.1	2 ^e avertissement	20 €	
1.3	3 ^e avertissement	30 €	
1.2	Exclusion pour cumul de deux avertissements	25 € + (5 € x nb matchs de suspension de 2 à 5 matchs)	
2	Anéantissement d'une occasion de but.	25 € + (5 € x nb matchs de suspension de 2 à 5 matchs)	
3	Faute grossière...	25 € + 5 € x nb matchs de suspension de 2 à 5 matchs)	
4	Comportement excessif / déplacé	30 € + (5 € x nb matchs de suspension de 2 à 5 matchs)	33 € + (5 € x nb matchs de suspension de 2 à 5 matchs)
5	Comportement blessant	30 € + (5 € x nb matchs de suspension de 2 à 5 matchs)	33 € + (5 € x nb matchs de suspension de 2 à 5 matchs)
6	Comportement grossier / injurieux	30 € + (5 € x nb matchs de suspension de 2 à 5 matchs)	33 € + (5 € x nb matchs de suspension de 2 à 5 matchs)
7	Comportement obscène	30 € + (5 € x nb matchs de suspension de 2 à 5 matchs)	60 €
8	Comportement intimidant / menaçant	60 €	90 €
9	Comportement raciste / discriminatoire	120 €	150 €
10	Bousculade volontaire à officiel	150 €	200 €
10	Bousculade volontaire à joueur/ entraîneur/éducateur/ dirigeant/public	25 € + (5 € x nb matchs de suspension de 2 à 5 matchs)	85 €
11	Tentative de brutalité / tentative de coup à officiel	85 €	100 €
11	Tentative de brutalité / tentative de coup à joueur/entraîneur /éducateur/dirigeant/ public	25 € + (5 € x nb matchs de suspension de 2 à 5 matchs)	85 €
12	Crachat à officiel	150 €	180 €
12	Crachat à joueur/entraîneur/éducateur/ dirigeant/public	100 €	120 €



DISPOSITIONS FINANCIERES SAISON 2024 - 2025

Tableau des amendes disciplinaires Suite

Article	Descriptions	Joueurs	Entraîneur/éducateur/ dirigeant/personnel Médical / Public / Arbitre
		Montant Amendes	Montant Amendes
13.1	Acte de brutalité / coup n'occasionnant pas de blessure à officiel	50 €	120 €
13.1	Acte de brutalité / coup n'occasionnant pas de blessure à joueur/entraîneur/ éducateur/dirigeant/public	50 €	50 €
13.2	Acte de brutalité / coup occasionnant une blessure dûment constatée par C.M. à officiel	150 €	150 €
13.2	Acte de brutalité / coup occasionnant une blessure dûment constatée par C.M. à joueur/entraîneur/ éducateur/dirigeant/public	50 €	85 €
13.3	Acte de brutalité / coup occasionnant une blessure dûment constatée par C.M. avec I.T.T. inférieur ou égale à 8 jours à officiel	185 €	200 €
13.3	Acte de brutalité / coup occasionnant une blessure dûment constatée par C.M. avec I.T.T. inférieur ou égale à 8 jours à joueur/ entraîneur/éducateur/dirigeant/public	85 €	100 €
13.4	Acte de brutalité / coup occasionnant une blessure dûment constatée par C.M. avec I.T.T. supérieure à 8 jours à officiel	200 €	250 €
13.4	Acte de brutalité / coup occasionnant une blessure dûment constatée par C.M. avec I.T.T. supérieure à 8 jours à joueur/ entraîneur/éducateur/dirigeant/public	100 €	150 €
	Deuxième Expulsion d'un même joueur/ entraîneur /éducateur/dirigeant dans la même saison.	Amende : Motif du barème ci-dessus X 2	
	A partir de la Troisième Expulsion d'un Même joueur /entraîneur /éducateur/ dirigeant dans la même saison.	Amende : Motif du barème ci-dessus X 3	



DISPOSITIONS FINANCIERES SAISON 2024 - 2025

2-5 TABLE DES PENALITES

2-5-1 FORFAIT

G.1 Forfait match de championnat toutes divisions ou des coupe séniors Masculin ou Féminin	55 €
G.2 Forfait match de championnat ou de coupe "Jeunes foot à 11"	35 €
G.3 Forfait match de championnat ou de coupe Foot à 8 (Seniors, Jeunes ou Féminines)	30 €
<i>Pour les cas G.1. G.2 et G.3 si le forfait intervient dans les 3 dernières journées les amendes sont doublées</i>	
G.4 Forfait Futsal U9 à U13G et U15F (amende par journée ou plateau)	30 €
G.5 Forfait Futsal Toutes autres Catégories G ou F (amende par journée ou plateau)	50 €
G.6 Match non-joué à partir des U13G et U15F (amende aux deux équipes)	30 €
G.7 Absence à compétition ou animation organisée par le District avec convocation ou confirmation engagement du club	
G.7.1 Club absent excusé 7 jours avant	30 €
G.7.2 Club absent excusé à moins de 7 jours ou non excusé (si dotation du District)	100 €
G.7.2 Club absent excusé à moins de 7 jours ou non excusé (si pas de dotation du District)	50 €
<i>Pour les cas G.7 Non-convocation du club la saison suivante</i>	

2-5-2 FORFAIT GENERAL

H.1 Départementale 1 (D1)	160 €
H.2 Départementale 2 (D2)	130 €
H.3 Départementale 3 (D3)	110 €
H.4 Départementale 4 (D4)	90 €
H.5 Départementale 1F (D1F) Féminines à 11	90 €
H.6 Départementale 2F (D2F) Féminines à 8	60 €
H.7 Futsal Séniors	60 €
H.8 Championnat Jeunes à 11 G ou F	60 €
H.9 Championnat Jeunes à 8 G ou F	35 €

2-5-3 PENALITES DEFAULTS ENGAGEMENTS - RETRAITS

I.1 Engagement tardif d'équipe (après publication des calendriers)	
I.1.1 Séniors G et F à 11	35 €
I.1.2 Jeunes U11 à U18 G et F et Seniors F à 8	20 €
I.2 Retrait d'Engagement d'équipe (après publication des calendriers)	
I.2.1 Séniors G et F à 11	80 €
I.2.2 Jeunes U11 à U18 G et F et Seniors F à 8	30 €

2-2-4 PENALITES AUTRES

J.1 Non-respect des diverses procédures	50 €
J.2 Non-respect d'organisation des plateaux U7-U9 (à chaque équipe participant au plateau)	50 €

2-5-5 PENALITES DEFAULTS LICENCES - QUALIFICATIONS

K.1 Joueur suspendu jouant malgré la suspension (+ Nouvelle suspension et match perdu avec moins un point avec report de points au club adverse)	80 €
K.2 Joueur ou dirigeant suspendu exerçant une fonction officielle malgré la suspension (En cas de réserve, match perdu par pénalité avec moins un point et report de points au club adverse)	80 €
K.3 Joueur ou dirigeant suspendu exerçant une fonction officielle malgré la suspension (Si absence de réserve)	80 €
K.4 Joueurs disputant 2 matchs le même jour ou sur 2 jours consécutifs, avec réserve régulière de l'adversaire	50 €
<i>+ Match perdu par pénalité avec moins un point et report de points au club adverse et 1 match de suspension ferme au joueur</i>	
K.5 Joueurs disputant 2 matchs le même jour ou sur 2 jours consécutifs, avec réclamation régulière de l'adversaire	50 €
<i>+ Match perdu par pénalité avec moins un point et sans report de points au club adverse plus 1 match de suspension ferme au joueur</i>	
K.6 Joueurs disputant 2 matchs le même jour ou sur 2 jours consécutifs, sans réclamation ni réserve de l'adversaire	50 €



DISPOSITIONS FINANCIERES SAISON 2024 - 2025

<i>+ 2 matchs de suspension fermes au joueur</i>	
K.7 Faux nom, fraude sur identité, trucage de licence (<i>amende minimum</i>) -----	200 €
<i>+ Match perdu par pénalité avec moins un point et report de points au club adverse et suspension du joueur</i>	
K.8 Club faisant jouer un ou plusieurs joueur(s) non qualifiés, Toutes catégories	
K.8.1 Si réserve régulière et posée avant le match -----	35 €/ Joueur
<i>+ Match perdu par pénalité avec moins un point et report de points au club adverse</i>	
K.8.2 Si réserve réclamation posée après le match -----	35 €/ Joueur
<i>+ Match perdu par pénalité avec moins un point et sans report de points au club adverse</i>	
K.9 Refus ou absence non excusée d'un joueur ou joueuse à une sélection, un perfectionnement, une détection ou un rassemblement, Toutes catégories -----	35 €
<i>+ Suspension éventuelle et facturation au club des frais de repas de 10€ (si repas ce jour-là)</i>	
K.10 Joueur ou joueuse refusant une sélection et jouant un autre match ce jour-là -----	50 €
<i>+ Suspension éventuelle</i>	
K.11 Absence de listing de licences, Frais de dossier	
K.11.1 Foot à 11 -----	50 €
K.11.2 Foot à 8 -----	40 €
K.11.3 Foot à 5 -----	30 €
K.12 Défaut de licence pour un joueur n'ayant pas de licence enregistrée	
K.12.1 Foot animation jusqu'à U15 G ET F -----	35 €/licence
K.12.2 U16 à Séniors G ET F -----	100 €/licence
<i>+ pour cas K.12 Match perdu par pénalité avec moins un point et report de points au club adverse à partir des catégories U15F ET U15F</i>	
K.13 Personne exerçant une fonction officielle sans être licenciée -----	40 €
<i>+ frais de réserve à la charge du club fautif</i>	
K.14 Non-présentation liste "joueurs" : 5 derniers matches -----	200 €

2-5-6 PENALITES DEFAUTS MATCHS

L.1 Refus de remplir les formalités règlementaires (<i>+ match perdu avec moins un point et report de points au club adverse</i>)----	80 €
L.2 Equipe quittant le terrain avant la fin de la partie (<i>+ match perdu avec moins un point et report de points au club adverse</i>)	50 €
L.3 Match arrêté par arbitre pour non-respect de ses décisions (<i>+ match perdu avec moins un point et report de points au club adverse</i>) -----	100 €
L.4 Match (toutes catégories) arrêté pour coups à arbitres (<i>+ match perdu avec moins un point et report de points au club adverse</i>) (amende minimum) -----	200 €
L.5 Club jouant un match amical en remplacement d'un match officiel prévu sur même terrain -----	150 €
L.6 Modification horaire d'un match sans information au District	
L.6.1 Foot à 11 -----	100 €
L.6.2 Autres pratiques -----	50 €
L.7 Changement date ou horaire tardif (moins de 7 jours avant la rencontre) ou de lieu (moins de 5 jours avant la rencontre (<i>amende appliquée au club demandeur</i>))	
L.7.1 Foot à 11 -----	50 €
L.7.2 Autres pratiques -----	25 €
L.8 Club organisant un match le même jour qu'un match de sélection ou de coupe dans la même ville ou dans un périmètre interdit-----	150 €
L.9 Club utilisant un joueur d'un autre club en match amical et sans autorisation -----	100 €
L.10 Joueur jouant avec autre club sans autorisation (club d'accueil)-----	80 €
<i>+ Suspension du joueur de 15 jours à 3 mois</i>	
L.11 Absence délégué à l'arbitre en Catégorie Senior -----	25 €
L.12 Absence de dirigeant Equipes Seniors lors de la rencontre ou sur feuille de match -----	15 €
L.13 Heure de match non respecté (retard) -----	50 €



DISPOSITIONS FINANCIERES SAISON 2024 - 2025

L.14 Match arrêté par envahissement du terrain (amende minimum)----- 80 € <i>+ match perdu avec moins un point et report de points au club adverse</i>
L.15 Mauvaise organisation d'un match, incidents imputables soit au club recevant soit au club visiteur----- 50 €
L.16 Utilisation de maillots non numérotés toutes catégorie ou non-respect de la numérotation ordinaire (1-2...14)----- 50 €
L.17 Club n'ayant pas présenté sa demande de renouvellement ou de modification d'homologation de terrain avant le 31 décembre de la dernière saison de validité (amende doublée après le 31 Mai) ----- 35 €
L.18 Club ne disposant pas d'un stade homologué ou agréé correspondant à sa division avec dérogation accordé par le CD
L.18.1 Départementale 1 (D1)----- 20 €
L.18.2 Départementale 2, 3, 4 (D2- D3 – D4)----- 15 €
L.19 Non-protection des arbitres (Amende minimum)----- 50 €

2-5-7 PENALITES DEFAUTS FEUILLES DE MATCHS -FMI

M.1 Retard envoi du scan sur FootClubs feuille de match ou plateau : Toutes catégories ----- 30 €
M.2 Non-envoi feuille de plateau dans les 5 jours après rappel : Toutes catégories ----- 50€ <i>+ retrait de 3 points si classement</i>
M.3 Feuille de plateau, de défis ou de jonglage incorrectement ou insuffisamment remplie : Toutes catégories----- 25 €
M.4 Club jouant avec des couleurs différentes que celles déclarées (sauf Coupes départementales) ----- 35 €
M.5 FMI Absence de code : Toutes catégories----- 16€
M.6 FMI Absence de tablette : Toutes catégories----- 16€
M.7 FMI Absence de transmission ou transmission hors délai : Toutes catégories----- 46€
M.8 FMI Non-envoi du rapport de constat d'échec de transmission : Toutes catégories ----- 46€

2-5-8 PENALITES NON-RESPECT DES OBLIGATIONS AUX STATUTS ET AUTRES

N.1 Infraction au statut de l'arbitrage Obligations d'arbitres
N.1.1 Première saison d'infraction : Départementale 1 (D1) ----- 120 €
N.1.2 Première saison d'infraction : Départementale 2 – 3 - 4 Clubs de Jeunes ----- 60 €
N.1.3 Deuxième saison d'infraction : Tous clubs ----- Amende doublée
N.1.4 Troisième saison d'infraction : Tous clubs ----- Amende triplée
N.1.5 Quatrième saison d'infraction et suivantes : Tous clubs ----- Amende quadruplée
N.2 Club non en règle avec les obligations d'équipes "Jeunes" District
N.2.1 Première saison d'infraction : ----- 70 €
N.2.2 Deuxième saison d'infraction : ----- Amende doublée
N.2.3 Troisième saison d'infraction : ----- Amende triplée
N.3 Clubs D1 non en règle avec les obligations d'encadrement (<i>par absence non déclarée et par match</i>)----- 25 €
N.4 Non-Désignation dans Footclubs ou non concordance des responsables d'équipes M et F des catégories U11 à Seniors ----- 15 € / match
N.5 Non-Désignation dans Footclubs ou non concordance des responsables d'équipes et Référents M et F----- 40 €/manque ----- Plafonné à 200 €

2-5-9 PENALITES DEFAUTS TERRAINS -INFRASTRUCTURES

O.1 Terrain impraticable par manque de traçage ou traçage non réglementaire ----- 20€ <i>+ match perdu avec moins un point et report de points au club adverse</i>
O.2 Absence de piquets de coin ou drapeaux de coin non réglementaires ----- 20€
O.3 Match arrêté pour obscurité suite retard coup d'envoi ----- 25€
O.4 Déclaration d'impraticabilité terrain non reconnu par le District ou non-respect de la procédure



DISPOSITIONS FINANCIERES SAISON 2024 - 2025

de déclaration de terrain impraticable	100€
O.5 Buts non règlementaires ou absence de filets	35€
O.6 Retard du début de match pour aménagement terrain : Toutes catégories	25€
O.7 Frais engagés pour contrôle terrain déclaré impraticable et reconnu praticable par le responsable du secteur (+ frais kilométriques)	50 €
O.8 Club refusant de prêter son terrain au district	50€
O.9 Contrôle éclairage	voire dispositions financières Ligue

2-5-10 PENALITES DEFAULTS ABSENCES (MATCH, AUDITION, REUNION, CONVOCATION, A.G)

P.1 Absence de l'arbitre au match :	
P.1.1 1ère absence Arbitre appartenant à un club (<i>amende au club</i>)	35 €
P.1.2 1ère absence Arbitre indépendant (<i>amende à l'arbitre</i>).....	35€
P.1.3 De la 2ème à la 4ème absence	Amende doublée
P.2 Absence non justifiée d'un candidat arbitre à ses examens (<i>Amende au club</i>)	35€
P.3 Non-envoi de rapport de match par l'arbitre ou envoi tardif (après 17h le mardi) (Amende retirée sur frais arbitre) ----	40€
P.4 Absence non excusée à une audition ou convocation à une commission (<i>Délai < 48 heures avant la réunion</i>).....	60€
P.5 Club non représenté et absent aux Assemblées de District	50€
P.6 Club ne prenant pas part à l'émargement de fin d'AG.....	25€
P.7 Club représenté et absent aux Assemblées de District	20€
P.8 Club absent aux réunions d'information obligatoire	50€
P.9 Absence clubs aux tirages publics des coupes (à partir du niveau défini par le CD en début de saison)	100€
P.10 Absence arbitre au stage de rentrée ou de mi-saison (<i>Pour chaque stage</i>).....	30 €

2-5-11 FRAIS ET PENALITES DIVERSES

Q.1 Frais de dossier FAFA (<i>dossier emploi non concerné</i>)	0.50% du montant accordé
Minimum de 50 €	
Q.2 Non-envoi de rapport d'un licencié après demande d'une commission ou envoi tardif (après 17h le mardi).....	40€
Q.3 Ouverture de dossier	20€
Q.4 Rejet d'un prélèvement bancaire (après accord initial) <i>Récupération des frais facturés par la banque</i>	15€
Q.5 Club Portant une accusation non justifiée	100 €



DISPOSITIONS FINANCIERES SAISON 2024 - 2025

3 INDEMNITES

3-1 INDEMNITES ARBITRES –ARBITRES ASSISTANTS-OBSERVATEURS-DELEGUES

Les indemnités sont réglées par le district au titre de la caisse de péréquation : règlement une fois par mois (vers le 10 de chaque mois). Les arbitres sont priés de fournir un RIB au District avant le début des compétitions.

Pour les rencontres U11, U13 F et G, Futsal F et G les Indemnités sont attribuées par plateau.

R.1 Arbitre Centre Compétitions Sénior G et F	40 €
R.2 Arbitre Assistant Compétitions Séniors G et F	25 €
R.3 Arbitre Centre Compétitions U18 G	35 €
R.4 Arbitre Assistant Compétitions U18 G	25 €
R.5 Arbitre Centre Compétitions Senior F à 8	30 €
R.6 Arbitre Centre Compétitions Jeunes U11 A 17 G et F	30 €
R.7 Arbitre Assistant Compétitions Jeunes U11 A 17 G et F	21 €
R.8 Arbitre Futsal Sénior G ET U18 G (plateau = 3 équipes / 2 arbitres)	27 € / arb
R.9 Arbitre Futsal Sénior G ET U18 G (plateau = 3 équipes / 1 arbitre)	40 € / arb
R.10 Arbitre Futsal Sénior G ET U18 G (plateau supérieur à 3 équipes / 2 arbitres)	35 € / arb
R.11 Arbitre Futsal Autres Catégories	27 € / arb
R.12 Indemnités de Formation Examineurs ou Observateurs	12 €

3-2 INDEMNITES KILOMETRIQUES

Les indemnités kilométriques sont calculées sur la distance aller-retour la plus courte.

S.1 Arbitre (Règlement par le district au titre de la caisse de péréquation)	0,446 €
S.2 Frais de Déplacement inférieur à 15 km minimum (Arbitres, Tuteur)	réservé
S.3 Délégué, Observateur, Tuteur	0,446 €
S.4 Arbitres Convoqué à Audition	0,446 €
S.5 Bénévole (Sauf déplacement Assemblée Générale)	0,380 €
<i>Possibilité d'abandon des indemnités déplacement et de bénéficier de la déduction fiscale (crédit impôt)</i>	
S.6 Salarié	0,446€

3-3 INDEMNITES ACTIONS TECHNIQUES

T.1 Foot en Milieu Scolaire (si intervenant Bénévole)	110 € / Cycle
---	---------------

* Sous réserve du dépôt d'un dossier complet avant début du stage (Charte-Fiche de mise en place-Fiche bilan-Fiche Engagement et Agrément des intervenants)

* Avec un maximum de 3 cycles / an soit 330€ par intervenant principal

* Règlement par le district sur le compte du club support

3-4 INDEMNITES DEPLACEMENTS CLUBS

Cette mesure s'applique, aux clubs, quel que soit le niveau ou la catégorie d'équipe, qui se seraient déplacés lors de rencontres de championnat reportés en raison d'impraticabilité de terrain. La demande du club est à formuler au secrétariat du District dans les 10 jours qui suivent le report du match.

Barème d'indemnisation par voiture 1 équipe à 11 = 4 voitures

1 équipe à 8 = 3 voitures

U.1 Trajet Aller simple (Minimum 15 € par club)	0,446 €
---	---------



DISPOSITIONS FINANCIERES SAISON 2024 - 2025

4 RECOMPENSES

4-1 CHALLENGE FAIR PLAY

Le challenge Fair-Play concerne les équipes Séniors Masculins de D1 D2 D3

Les récompenses attribuées sous forme de **Bons d'Achat**.

Les bons devront être utilisés avant le 31 mai de la saison courante

Les clubs classés premiers se verront décerné un diplôme.

Départementale 1 (D1)

Premier 400 €

Deuxième..... 300 €

Départementale 2 (D2)

Premier 400 €

Deuxième..... 300 €

Troisième..... 200 €

Départementale 3 (D3)

Premier 400 €

Deuxième..... 300 €

Troisième..... 200 €

Quatrième..... 100 €

4-2 CHALLENGE « LE CLUB OU IL FAIT BON ALLER JOUER »

Le challenge « Le club où il fait bon aller jouer » concerne toutes les équipes évoluant dans les compétitions G et F à partir des U15. Un classement est établi pour chaque « poule » de championnat.

Les récompenses sont attribuées sous forme de **Bons d'Achat ou de Dotation d'équipements**.

Les bons devront être utilisés avant le 31 mai de la saison courante

Les clubs classés premiers se verront décerné un diplôme.

Départementale 1 - 2 - 3 (D1, D2, D3)

Premier 100 €

Deuxième..... 1 Ballon T5

Départementale 4 et Départementale 5 (D4, D5)

Premier 300 €

Deuxième..... 2 Ballons T5

Départementale 1F (D1F)

Premier 300 €

Départementale 2F (D2F) Foot à 8

Premier 100 €

Jeunes U18 G et F évoluant en D1 ou D2

Premier 2 Ballons T5

Jeunes U15 G et F évoluant en D1 ou D2

Premier 2 Ballons T4

4-3 TROPHEES DES CHAMPIONS

Les Trophées de Champions concernent les équipes championnes de leur groupe de championnat et le vainqueur de la Coupe du Département.

Un trophée est décerné à chaque équipe participante

Les récompenses sont attribuées sous forme de **Bons d'Achat ou de Dotation d'équipements**.

Les bons devront être utilisés avant le 15 Septembre de la saison courante

Vainqueurs 400 €

Finalistes 300 €



DISPOSITIONS FINANCIERES SAISON 2024 - 2025

4.4 AUTRES RECOMPENSES

4.4.1 CHAMPIONS DE GROUPES

Départementale 1 (D1) -----	2 ballons T5
Départementale 2 (D2) -----	2 ballons T5
Départementale 3 (D3) -----	2 ballons T5
Départementale 4 (D4) -----	2 ballons T5
Départementale 5 (D5) <i>(si groupe de 6 équipes minimum sinon dotation de 1ballon)</i> -----	2 ballons T5
Futsal <i>(si groupe de 6 équipes minimum sinon dotation de 1ballon)</i> -----	2 ballons FS
Jeunes U18 D1 et D2 G et F <i>(si groupe de 6 équipes minimum sinon dotation de 1ballon)</i> -----	2 ballons T5
Jeunes U15 D1 et D2 G et F <i>(si groupe de 6 équipes minimum sinon dotation de 1ballon)</i> -----	2 ballons T4

5 MODES DE FONCTIONNEMENT FLUX FINANCIERS DISTRICT-CLUBS

5-1 FACTURATION

Tous les clubs sont tenus de fournir un RIB au District

Il est adressé deux types d'appel de fonds suivant les modalités suivantes :

5-1-1 APPEL DE FOND CPA « caisse de péréquation arbitrage »

Par prélèvement, chaque mois, à compter du 25-09 jusqu'au 25-06

Suivi d'une régularisation en fonction du bilan de la saison écoulée sur le relevé n°3

5-1-2 APPEL DE FOND SUR FACTURATION DES COTISATIONS, DROITS, AMAENDES ...

Mi-octobre :

- Cotisations club et caisse déplacements.

Fin janvier :

- Engagements des équipes en championnats et en coupes.
- Amendes et discipline lors des matchs aller.
- Frais arbitrage matchs D4, Jeunes, Féminines, Futsal, Coupes de Septembre à Décembre

Fin juin :

- Droits matchs coupes.
- Solde amendes et discipline.
- Solde frais arbitrage + frais arbitres jeunes / coupes, D4, Futsal.

Cependant les clubs ont la possibilité de régler leurs factures différemment.

Après accord négocié avec le Trésorier du District, il est notamment possible de payer par prélèvement automatique bancaire, soit 10 prélèvements de septembre à juin

5-2 OBLIGATIONS CLUBS REGLEMENT FINANCIER

Il est rappelé aux clubs qu'ils ont 30 jours pour effectuer leur versement. Passé ce délai, il leur sera adressé une lettre recommandée les mettant en demeure de solder leur compte dans les quinze jours.

A défaut d'exécution, l'équipe District « Seniors 1 » du club sera pénalisée de 4 points par journée de championnat, ou exclue de la coupe si un tour est programmé.

Cette sanction sera notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception et mails avec AR à l'adresse officielle du club. La sanction sera levée cinq jours après régularisation du compte (cachet de la poste faisant foi). Les clubs qui n'auraient pas régularisé leur situation dans un délai maximum de 30 jours après notification de leur sanction seront mis hors compétition et considérés forfait général. Les dispositions de l'article 24 des Règlement Généraux de la Ligue leur seront alors appliquées. Tous les frais de procédure de recouvrement seront imputés aux clubs non en règle.

Les clubs non en règle vis-à-vis du District avant l'Assemblée Générale auront leur pouvoir retiré à l'ouverture de la séance. La même sanction sera appliquée à l'encontre des clubs ne s'étant pas acquittés de leurs dettes envers la Ligue ou la Fédération.



DISPOSITIONS FINANCIERES SAISON 2024 - 2025

Remarque :

Le club qui refuse de récupérer son envoi recommandé sera considéré comme prévenu à la date de distribution du recommandé.

5-3 CAISSE DE PEREQUATION ARBITRAGE

Le District se substitue aux clubs pour gérer les frais liés à l'arbitrage qui sont mutualisés par niveau de compétitions.

5-3-1 Caisse de péréquation pour les frais d'arbitrage des championnats de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} division, D1F et D1 Futsal

Cette mesure proposée apportera une totale équité entre les clubs vis-à-vis de l'arbitrage, tous les clubs d'une même division paieront la même somme au titre de l'arbitrage. Calculée sur la base du nombre de matchs joués et des frais de déplacements effectués par les arbitres lors des deux dernières saisons, Le District détermine le cout moyen par club, comprenant les frais de déplacement et l'indemnité de match, destiné à alimenter la caisse de péréquation pour la saison à venir. Ce montant sera débité du compte club en 10 fois par prélèvement des relevés, complété du bilan de fin de saison.

En fin de saison un bilan est fait, dans le cas où la caisse est bénéficiaire, le District rembourse les clubs de la somme totale trop perçue divisée par le nombre de clubs de la division. Au cas où la caisse de péréquation est déficitaire, le District répercutera l'écart de façon équitable entre tous les clubs de la division.

Tous les renseignements nécessaires à ces opérations sont issus de Footclubs et Foot2000. Le District en accord avec les représentants des arbitres, versera, à chaque arbitre une fois par mois, par virement, les indemnités liées à ses prestations.

Le 15 de chaque mois, au plus tard, le District verse les sommes dues à chaque arbitre.

5-3-2 Transfert au District du règlement des frais d'arbitrage des matchs de Championnat de 4^{ème} Division, Seniors F,

Jeunes (U18, U15, U13 G et F) et de Coupes Seniors et Jeunes (G et F)

Ce montant sera débité du compte club en 2 fois, suivant les relevés de Février et Juin

5-3-3 Création d'une caisse de péréquation entre les clubs participants pour les frais d'arbitrage FUTSAL

Les frais d'arbitrage FUTSAL sont gérés sous forme de caisse de péréquation par plateau (entre les équipes participantes au plateau)

L'indemnité d'arbitrage et frais de déplacement sont versés par le District aux arbitres et facturés aux clubs participants par l'intermédiaire des relevés de compte

6 ANNEXES

6-1 NOTE DE FRAIS DES BENEVOLES

6-2 NOTE DE FRAIS DES SALARIES

6-3 NOTE DE FRAIS DES OBSERVATEURS - DELEGUES

6-4 NOTE DE FRAIS DES ARBITRES CONVOQUES EN COMMISSION

6-5 NOTE DE FRAIS DES PARRAINAGES

6-6 LISTE DES DEPLACEMENTS EFFECTUES PAR LES BENEVOLES